

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

Le prochain Bulletin paraîtra le 28 Juillet

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 141.95
COMPTE CHEQUES POSTAUX
NANTES 6.015

Nouveaux Agents

SAINT-HERBLON : M. Joseph Marchand, au bourg de Saint-Herblon, remplace M. Gray, démissionnaire. Les cultivateurs d'Anetz, Varades, La Bouxière et Ancenis pourront s'adresser à M. Marchand pour leurs commandes, ou tous renseignements concernant le Syndicat Central.

LE CELLIER : M. Henri Hérogaut, au bourg du Cellier, remplace M. Giraudineau, démissionnaire.

BOURGNEUF-EN-RETZ : M. Maurice Gallernaud, au bourg de Bourgneuf, est nommé Agent, en collaboration avec M. Dudot.

BOUAYE : Le Syndicat de Bouaye a désigné M. Halbrand, au Pâtis, comme successeur de M. Brossaud, ancien agent, démissionnaire.

ORVAULT : M. Pierre Fortin, au Petit-Aunoy, est nommé agent du Syndicat Central pour la commune d'Orvault.

SAINTE-LUCE-THOUARÉ, DOULON et SAINT-JOSEPH : M. Grolleau, avenue des Vespères, route de Sainte-Luce, à Douion, est nommé agent du Syndicat intercommunal, fondé le dimanche 1er juillet 1928, à Sainte-Luce.

Voir en 2^e page, notre Chronique Syndicale.

ECHOS

CHAMBRES D'AGRICULTURE : La taxe sur les propriétés non bâties, destinée à subvenir aux Chambres d'Agriculture, sera perçue à partir du 1^{er} janvier 1929. Elle produirait 920.000 fr. pour les 80 Chambres existantes.

POMMES A CIDRE : La prochaine récolte n'atteindra certainement pas le chiffre de l'an dernier. Dans la Manche, la Sarthe et le Calvados les apparences ne sont pas très brillantes ; certains fruits tomberaient avortés. En conséquence... le prix du cidre remonte.

LES VIGNOBLES du Midi, de la Provence, de Vaucluse, etc..., sont en pleine floraison. Une température chaude, tempérée par une légère brise donne espoir aux vigneron, quant à la prochaine récolte.

CONTRE L'EUDEMIS : Une Fédération de Coopératives de défense, a été constituée à Alger en mars dernier, au siège de la Confédération générale des vigneron.

INFLUENCE DES ENGRAIS : En Allemagne, en Belgique et en Hollande, où l'on emploie beaucoup plus d'engrais que chez nous, les cultivateurs obtiennent de 21 à 25 quintaux de blé, et de 137 à 170 quintaux de pommes de terre, par hectare en moyenne ; alors que notre moyenne, en France est d'environ 14 quintaux pour le blé et 87 pour les pommes de terre.

LE POTIRON peu prodigieux 600 à 800 kilos par are. Certaines variétés donnent des fruits de 50 à 60 kilos. Pour le jardin de famille, utilisez de préférence les petites variétés : le « Bonnet Turc » ou la « Courge de l'Ohio » par exemple.

A BOULOGNE-SUR-MER aura lieu, du 19 au 22 juillet, un concours spécial de la race chevaline boulonnaise, doté de plus de 85.000 fr. de prix.

TAXE D'ABATAGE

Le Journal Officiel du 4 avril 1926 signale que la taxe d'abatage s'élève par kilogramme de poids vif, à 0 fr. 20 pour le veau et le mouton, à 0 fr. 125 pour le bœuf, à 0 fr. 10 pour le cheval et à 0 fr. 25 pour le porc.

Il convient de faire remarquer que le cultivateur, qui tue ou fait tuer une de ces bêtes et qui vend une partie de sa viande, doit la taxe d'abatage, quand bien même l'animal provient de son exploitation agricole.

Il devra donc faire une déclaration au receveur des Contributions indirectes desservant sa localité.

L'exemption de la taxe n'est admise, comme nous l'avons déjà dit, qu'au cas où l'animal abattu sert uniquement à la nourriture du cultivateur, ou à la famille ou de son personnel.

CONTRE LE MILDIU Un Brin de Causette...

Evolutions et Traitements en 1927 (Suite)

Conditions expérimentales

Nos expériences avaient pour but :

- 1° D'étudier l'action comparée de la bouillie bordelaise alcaline à 2 % de sulfate de cuivre et d'une bouillie alcaline à faible dosage en cuivre (0,6 % de sulfate de cuivre).
- 2° De voir dans quelle mesure l'action de ces bouillies à faible dosage était augmentée par l'adjonction de plâtre ou d'adhésif.
- 3° De comparer l'action d'une poudre cuprique, employée seule (soutre noir à 2 % de cuivre) à celle d'une bouillie bordelaise à 2 % ; comparaison intéressante à faire dans une année de Mildiou de la grappe.

Ces essais nous ont aussi permis de contrôler l'effet des premiers traitements, exécutés de bonne heure, ceux que nous avons appelés traitements d'assurance, et de voir enfin dans quelle mesure on pouvait, par la suite, défendre la récolte contre le Rot-Brua.

Les bouillies cupriques employées avaient la composition suivante : 1° Bouillie bordelaise alcaline à 2 % de sulfate de cuivre et 2 % de chaux vive en pierres (c'est la bouillie que l'on emploie ordinairement au vignoble de Belle-Beille). 2° Bouillie bordelaise à 0,6 % de sulfate de cuivre et 3,75 % de chaux tamisée à 64 % de chaux libre. 3° Bouillie précédente à faible dosage avec 2,5 % de plâtre spécial Villéden que nous avions pu, non sans peine, nous procurer. 4° Bouillie à faible dosage avec un demi-litre d'adhésif par hectolitre.

Le soufre cuprique employé était un soufre noir précipité contenant 2 % de cuivre métall. à l'état de Verdet.

Le champ d'expérience, couvrant une surface totale de 1 hectare 1/3, était ainsi constitué :

- 3 parcelles témoins ;
- 3 parcelles traitées à la bouillie bordelaise à 2 % ;
- 2 parcelles traitées à la bouillie à 0,6 % additionnée de plâtre ;
- 1 parcelle traitée à la bouillie à 0,6 % additionnée d'adhésif ;
- 1 parcelle traitée à la bouillie simple à 0,6 % ;
- 1 parcelle traitée au soufre noir cuprique exclusivement.

Chacune de ces parcelles comprenait 4 rangs, de 60 à 100 souches, 2/3 environ en Gamay et 1/3 en Chenin, sauf la dernière parcelle, traitée à la bouillie à 2 % qui comprenait 20 rangs et était suivie de la parcelle poudrée.

Le 10 mai (en dehors de ces essais), tout le vignoble avait été traité à la bouillie bordelaise à 2 % additionnée de 1 kg. par hectare d'arséniate de plomb. A cette date, les poutres du long bois avaient de 25 à 30 cm. de long dans le Gamay.

Les traitements qui comportaient nos essais ont été exécutés à dos d'homme, en passant de chaque côté du rang et aux dates ci-après :

- Le premier, le 23 mai, avec les bouillies indiquées précédemment, additionnées de 1 % d'arséniate de plomb.
- Le second, les 2 et 3 juin, dans les mêmes conditions.

Ces deux traitements à la bouillie cuprique appliquée sur les grappes et les feuilles constituent pour nous les traitements d'assurance (8 à 10 hectolitres de bouillie par traitement et par hectare de 4.500 souches).

Pour apprécier les résultats des traitements, nous avons dénombré les feuilles et les grappes atteintes à divers moments. A l'époque des vendanges, nous avons pris, dans chaque parcelle, un certain nombre de souches aussi semblables que possible, compté et pesé les grappes et les rafles, extrait et analysé le jus.

Connaissant le nombre moyen de grappes par souche dans chaque parcelle (établi par la numération des grappes sur de nombreux ceps, ayant les dégâts du Mildiou) et le poids moyen d'une grappe saine, dans une année normale, nous avons pu calculer ce qu'aurait été la récolte si le Mildiou n'avait pas sévi. En comparant ce poids de récolte possible au poids réel constaté à la vendange, nous avons pu déterminer la perte de récolte, dans chaque parcelle. Parfaitement, en comparant les poids de récolte réelle des témoins et des parties traitées, nous avons pu déterminer l'augmentation de récolte due aux traitements et évaluer la valeur comparative de chacun d'eux.

Les constatations ont été faites sur le Gamay et sur le Chenin Blanc. Cependant, le Chenin ayant coulé et ayant été envahi très fortement par l'EuDEMIS, en même temps que par le Mildiou, au point que, dans les témoins, la récolte a été nulle, nous n'indiquerons, pour ce cépage, que les numérations de feuilles et de grappes mildiouées.

Enfin, nous avons cherché à établir la valeur des traitements contre les trois formes de Mildiou rencontrées : Mildiou de la feuille, Rot-Gris et Rot-Brua, ce qui nous permettra de mieux dégager, dans nos conclusions, la méthode à suivre dans l'organisation de la lutte, but final de ces essais.

Résultats des expériences
a) CONTRE LE MILDIU "E LA "EUILLE. — Le 15 juin, quelques jours après l'apparition du Mildiou, nous avons fait une numération des feuilles atteintes. Les résultats sont consignés dans le tableau II.

TABLEAU II
Numération des feuilles mildiouées

Feuilles mildiouées pour 100 souches		
	Gamay	Chenin
Témoin (1 parcelle pour le Gamay et moyenne de 3 parcelles pour le Chenin)	1850	2108
Bouillie bordelaise à 2 %	388	308
Bouillie bordelaise à 0,6 % + ordinaire	317	554
avec plâtre	618	706
avec adhésif	717	1028
Poudre cuprique (soufre précipité noir cuprique)	1075	2150

La vigne avait reçu, à ce moment-là, en plus du traitement général du 10 mai, 2 autres traitements.

Ces résultats nous montrent que la poudre cuprique employée seule a été sans effet dans le Chenin et peu efficace dans le Gamay.

Nous avons fait les mêmes constatations pendant tout le cours de la végétation, de sorte que, à la vendange, la parcelle poudrée se présentait, à peu de chose près, comme les témoins sous le rapport du feuillage.

La bouillie bordelaise à 2 % par contre a réduit dans une forte proportion le nombre de feuilles atteintes. La bouillie à 0,6 % lui a été au moins égale dans le Gamay et un peu inférieure dans le Chenin.

Les autres bouillies à faible dosage (0,6 %) additionnées, l'une de plâtre, l'autre d'adhésif, ont exercé une protection moindre. Nous ferons, d'ailleurs, une remarque du même ordre dans le dénombrement des grappes envahies par le Rot-Gris et nous apprécierons ces résultats dans nos conclusions.

L. MOHREAU et E. VINET.
(Tous droits réservés). (A suivre).

Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts, plus vous y trouverez d'avantages

Un Brin de Causette...



Le vieux père Toutot avait l'air ben guilleret, lorsque je lui serrai la main, l'autre samedi, sur la place du Champ-de-Foire.

— Qu'avez-vous donc à être si joyeux ?
— J'vas vous raconter ça ! Et il m'entraîna à l'auberge du « Veau qui fête », plus propice aux confidences. « Je me suis inscrit à une nouvelle ligue », me confia-t-il au creux de l'oreille.

— Vous v'la lancé dans la politique, à présent ?
— Mais non : c'est la Ligue pour la défense des animaux ! Une très bonne œuvre...
— Oh ! dame oui, père Toutot. On doit défendre les êtres plus faibles que nous ; surtout ces pauvres bêtes, qui sont de précieux auxiliaires et des amis de l'homme.

— J'ai reçu une feuille de propagande de cette ligue. Je l'ai lue à Mélanie ; elle en pleurait d'émotion, la pauvre femme ! Je m'en suis dit, tout de même, faut que je me décide et j'ai répondu présent à l'appel, comme à la mobilisation.

— Vous avez un cœur d'or. Mais qu'est-ce que font les adhérents au juste ?
— Voilà : J'suis membre actif. Je dois signaler au Président tous les actes de cruautés commis sur les animaux ; les mauvais traitements. Faut plus d'aiguillons pour les bœufs. Y a l'isidore qu'en a un, avec une pointe, je m'en vais le faire pincer.

— Vous allez devenir comme un agent du Fisc, père Toutot.
— Dame non ! mais c'est de l'humanité. Pourquoi faire souffrir ces pauvres bœufs ? Faut plus de foucette avec un nouet au bout ; du reste, les foucettes sont interdites.

— Il n'y aura plus qu'à claquer dans ses mains et dire : « Hue cocotte ! »
— Quand un cheval ne pourra plus démanier, il faudra réquisitionner tous ceux qui sont à regarder, pour pousser à la roue. Les vaches ne devront jamais avoir la corne reliée à une patte, par un lien : ça leur fait trop de misère.

— Elles aimeraient mieux gambader sur la route. Mais, quand c'est une gamine qui les conduit aux champs ?
— Pour les chiens, pas de mauvais traitements. Défense de les traîner par le collier et de monter dans la voiture, quand on les attelle ; à moins d'être infirme. Les chiens de garde, attachés le jour, c'est obligatoire de les détacher la nuit, pour leur faire prendre de l'exercice.

— C'est plus prudent avec tous les rôdeurs. Mais mon sacré chien, c'est après les lapins qu'il trotte et il ne m'en rapporte que les poils.

— Les chats, faut en élever le moins possible, rapport à la rage. Pour noyer les petits, les plonger dans un seau d'eau tiède, avec une grosse pierre.

— Mâtin ! les Boches ne prenaient pas tant de précautions, quand ils assassinèrent les pauvres enfants Belges et Français, pendant la guerre !
— C'est ben vrai, mon cher monsieur Jeannot ; mais nous autres, on est plus civilisé ; on doit être moins cruels. Regardez, pour tuer les bêtes pour la boucherie, il faut les assommer pour qu'ils ne ressentent rien quand on les saigne.

— Ça, c'est très juste, j'ai souvent vu des actes de cruauté : des gens, par exemple, qui arrachaient l'œil d'un lapin vivant, pour mieux recueillir le sang !
— Quels dégoûtants ! Dans notre Ligue, c'est défendu de mettre les poulets à l'éte en bas, quand on les mène au marché, et pour les poissons...
— Faut mettre un petit protégé-pointe au bout de l'hameçon, pour ne pas les piquer ?
— Sacré farceur ! C'te bonne blague ! Y aurait plus moyen d'aller à la pêche alors ?
— Ah ! mon vieux Toutot, il sera difficile de changer la nature humaine, qui a un peu les instincts du fauve. Mon père me disait souvent : « Dans le cœur de l'homme il y a un cochon qui sommeille ! » C'est pourquoi j'vas m'inscrire à la Ligue protectrice des animaux.

MATRE JEANNOT.
P. S. — La Fête Nationale ayant lieu, cette année, le 14 JUILLET, on ne prie d'annoncer que les BUREAUX SERONT FERMÉS TOUTE LA JOURNÉE.
Ces qui viendront au Syndicat à Nantes, le SAMEDI APRES-MIDI, d'ici le 15 Septembre, trouveront porte close, le personnel s'occupant pour le prochain concours de pêche : c'est la fermeture... après l'ouverture. M. J.

APPLICATION DU POIDS SPÉCIFIQUE

Notre Enquête en Loire-Inférieure

(SUITE ET FIN)

Depuis la parution de notre dernier Bulletin, nous avons reçu quantité d'autres lettres suggestives de nos adhérents, nous soumettant leur appréciation et leurs observations sur la vente du blé au poids spécifique dans nos régions. Nous en publions quelques-unes aujourd'hui nous excusant encore auprès de nos aimables correspondants de ne pouvoir les citer toutes.

Notre Réponse à l'Association des Producteurs de Blé

I. — Non, nous n'approuvons pas le principe de la vente au poids spécifique, du moins, tel qu'il est pratiqué.

II. — Le poids spécifique n'est pas le seul indice de la qualité du blé. Les blés à gros grains ont un poids spécifique inférieur aux autres ; la plupart de nos variétés à grand rendement sont dans ce cas (Vilmorin 23 par exemple). La Meunerie leur est hostile et les difficultés qu'elle soulève, à propos du poids spécifique, tendent à décourager les cultivateurs à les employer ; alors, qu'au contraire, le Ministère de l'Agriculture les y invite et vient d'accorder, dans ce but, des allocations importantes aux Offices agricoles.

IV. V. — Oui, d'assez nombreuses difficultés se sont soulevées entre acheteurs et vendeurs, pour la fixation du prix du blé. Certains acheteurs appliquent le poids spécifique et d'autres n'en tiennent pas compte, ce qui détermine un mécontentement parmi les vendeurs.

VI. — Ces difficultés peuvent provenir en partie, de la qualité assez défectueuse de la dernière récolte.

VII. — Les producteurs qui ont vendu sur échantillon ont très généralement obtenu des prix plus avantageux, que ceux qui ont vendu au poids spécifique, avec application du barème.

VIII. — Le principe du poids spécifique est théoriquement juste : un blé dense devant normalement donner plus de farine qu'un blé léger. Mais son application est extrêmement défectueuse.

a) Le poids de base de 74 kilos était certainement trop élevé pour les blés de notre région ;

b) Les réactions paraissent très exagérées. Il n'est pas justifié, qu'un blé de 71 kilos rendu 160 fr. le quintal, n'ait qu'une valeur meunière de 140 fr. 60 d'après l'application des 6,50 % de réaction de barème ;

c) Les bonifications sont peu appliquées par les meuniers. En outre, elles sont trop faibles : Alors que 3 kilos en dessous de 74 donnent lieu à une réaction de 6,50 %, 3 kilos au-dessus de 74 ne donnent droit qu'à 5 % de bonifications... si même la minoterie les donne ;

d) Certains blés, légèrement en dessous de 71 kilos ont été refusés, parce qu'un moment de la livraison les cours étaient en baisse. D'autres ont été acceptés, mais en forçant le vendeur à subir des réactions allant jusqu'à 10 et 15 % ;

e) Est-il certain que l'acheteur consti-

D'après les réponses qui nous sont parvenues à la suite de notre enquête, nous faisons la porce paroles de nos adhérents, voici la réponse que nous avons faite au président de l'Association générale des producteurs de blé, M. Georges Rémond, pour le département de la Loire-Inférieure (nos lecteurs pourront se reporter au questionnaire posé dans notre Bulletin du 9 juin 1928).

« Une masse de blé dans un grenier présente très rarement un poids spécifique homogène. Quand il en est livré 100 quintaux, le poids spécifique moyen devrait être déterminé par prélèvements sur un très grand nombre de sacs. Il semble bien qu'on ne l'établisse que sur quelques-uns pris au hasard. Dans les pays de petite culture, quand 100 quintaux livrés par un intermédiaire, comprenant du blé de plusieurs cultivateurs différents, chacun soutient que son blé était lourd et qu'il est la victime du hasard de prélèvement exécuté sur le blé léger du voisin, livré en même temps que lui. C'est une source de nombreuses contestations.

IX. — Si l'application du principe du poids spécifique n'est pas susceptible d'être : 1° très améliorée ; 2° appliquée par tous les acheteurs et non pas seulement par certains, il est préférable de revenir, purement et simplement, à la vente sur échantillon.

X. XI et XII. — Les améliorations principales et nécessaires, pour que ce procédé soit susceptible d'être admis sans difficultés, doivent être :

1° La fixation d'un poids de base, certainement entre représentants de la meunerie et représentants de la production, au début de chaque campagne, différent suivant chaque région ;

2° Une réduction de barème des réactions, variant par demi-kilogramme et correspondant exactement à la diminution de valeur meunière ;

3° Un barème de bonifications absolument symétrique, à celui des réactions ;

4° L'organisation d'un contrôle du poids spécifique, par le vendeur, notamment par la détermination, au moins très approximative de ce poids dans son grenier, avant livraison.

Si toutes ces améliorations ne sont pas pratiquement réalisables, la vente sur échantillon est nettement préférable.

Extrait de quelques Réponses

Du Syndicat de Guérande :

« La vente au poids spécifique en 1927 a été considérée d'un mauvais œil par nos producteurs : 1° parce que c'est une nouveauté ; 2° parce que le producteur n'a jamais pu savoir d'avance sur quelle somme il pourrait compter pour sa récolte ; 3° parce qu'il était obligé de s'en remettre à la bonne foi de l'acheteur ; 4° que l'acheteur a toujours appliqué le barème à sa manière et ne suivant pas le tableau des réactions officiellement admis. Le producteur guérandais a certainement perdu sur la vente anciennement pratiquée à domicile entre le courtier et le vendeur. En 1927, le courtier ne fixait jamais un prix puisque la production n'avait aucun appareil sur place pour déterminer le poids spécifique.

« Comme il n'existera pas d'instrument dans chaque ferme, que les bascules seront toujours plus ou moins justes, la vente au poids spécifique restera toujours à la merci de l'acheteur. Or, le cul-

tivateur est méfiant à juste titre et son éducation pour lui faire perdre cette qualité n'est pas prête à être faite.

« Les bonifications ou réactions appliquées sont elles bien légitimes ? Certains blés à poids spécifique élevé peuvent parfaitement fournir une farine moins pauvre, fiable que des blés à poids plus faible. Exemple : le Vilmorin 23 à 74 kilos est moins apprécié que le Bon Fermier à 72 kilos. Va-t-on, l'an prochain, acheter nos grains d'après l'analyse du gluten et de l'amidon ? »

Section de La Chapelle-sur-Erdre :

« Personne n'est partisan de la vente au poids spécifique ; ce mode n'est pas pratique, ni avantageux pour la petite culture comme à La Chapelle-sur-Erdre ; de plus, les blés n'atteignent pas un poids spécifique très élevé dans notre région. Ce système n'a pas encore été pratiqué par ici. Seuls les gros fermiers des bonnes régions de production pourraient peut-être trouver quelques avantages ».

D'un producteur de Belligné :

J'ai l'honneur de vous résumer les opinions que j'ai recueillies auprès de nombre d'agriculteurs du canton de Vardes et des membres de notre Syndicat cantonal. J'ai également consulté les marchands de grains locaux. Je peux dire que l'opinion unanime (pas une voix contre) peut être contenue dans une phrase énergique exprimée dans une de nos réunions et qui a été chaudement applaudie « qu'on nous... laisse la paix et qu'on supprime toutes les entraves comme poids spécifique et autres, qui rendront impossible la culture du blé ».

Comment déterminer le poids spécifique et même avec des appareils de précision, pas une pesée ne ressemble à l'autre. J'ai personnellement opéré sur des quantités de plusieurs boisseaux du même grain, et fait répéter par plusieurs opérateurs et pas un résultat n'a été semblable. La vente au poids spécifique n'a tout autour de nous, produit que contestations, procès même, petites aussi bien pour le producteur que pour le commerçant local, mis en difficultés avec les grands commerçants ou minotiers.

Pourquoi ne réclamerait-on pas aussi bien un poids spécifique pour toute la production de la terre ?

Voulez-vous me permettre de vous aviser d'une conséquence qui commence à se montrer ; ce sera la disparition des petites minoteries locales, qui rendent cependant encore bien des services. Ou bien nos cultivateurs, en présence des agissements de la boulangerie, se remettront-ils au contraire à faire moulin et à cuire leur pain ? Les boulangers consentent à acheter aux fermiers leur blé, mais ils ne veulent plus recevoir de farine des petits moulins communaux, provenant des blés de pays. Ils font le commerce parement et simplement et achètent leur farine aux grands minotiers. C'est une association dressée contre les petits moulins, les petits négociants, et dont finalement le producteur fait tous les frais. Assez de réglementations : liberté... liberté... et clarté !

D'un agriculteur de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu :

Cette forme de vente n'a pas l'air de plaire aux cultivateurs, mais cela parce qu'ils n'y sont pas encore habitués. Ils reconnaissent cependant que ce mode de vente pourrait avantager les meilleurs cultivateurs nettoyant bien leur blé et employant des semences sélectionnées.

Depuis deux ans, il est semé pas mal de Vilmorin, de Japhet, de blé de Bordeaux et des Alliés, là où on ne semait autrefois que du blé rouge à haute paille, mais de faible rendement. Les voisins sont fort curieux d'aller chaque dimanche visiter et comparer ces blés nouveaux avec les anciens et attendent avec impatience les battages pour voir le rendement.

Du Syndicat de Brains :

Les membres de notre Syndicat ne sont pas partisans de l'application du poids spécifique. Ils ne demandent qu'à ce que vous soutenez nos intérêts au mieux.

Du Syndicat d'Escoublac :

Dans notre contrée, la vente se fait toute à l'échantillon. Les marchands passent chez les cultivateurs leur offre un prix pour leur tas de blé, l'affaire est conclue à tant les 100 kilos. Il y a beaucoup à faire dans la contrée pour augmenter les rendements : emploi des engrais, ensuite les soins de nettoyage à l'acide sulfurique dont plusieurs sont encore réfractaires préférant l'ancienne méthode : Poutil à la main ; d'où différence énorme entre les blés noyés dans l'herbe et les blés propres. Il y a de l'éducation à faire et c'est dur, les anciens n'admettent pas que les jeunes leur apprennent à travailler.

Du Syndicat de Saint-Mars-la-Jaille :

Nous avons reçu du président, une excellente réponse après enquête auprès de plusieurs cultivateurs, régisseurs et négociants. Cette lettre répond point par point au questionnaire de l'Association des producteurs de blé. Voici les réponses en abrégé :

- 1. Non ; 2. Non ; 3. Oui ; 4. Oui ; 5. En partie ; 6. La mauvaise récolte en est une autre cause ; 7. Oui pour les mauvais lots.

a) Le poids de base était trop élevé pour nos régions et ne correspondait pas à la qualité moyenne de blé

b) Réfaction exagérée.

c) Bonification inconnue à cause du choix du poids de base.

d) Non.

e) Non.

f) Oui.

g) Oui.

La vente au poids spécifique ne favorise pas le producteur et l'empêche de semer les bonnes variétés nouvelles à gros grains.

De la section de Saint-Lumine-de-Clisson :

Du résultat de la petite enquête faite au sujet du poids spécifique, il résulte que les avis sont beaucoup partagés. Néanmoins, le poids spécifique devrait l'emporter, car ce serait un encouragement pour faire du bon blé.

D'un cultivateur de Savenay :

Ce procédé est encore très peu en application dans notre région. Certains prétendent que ce serait un avantage pour les cultivateurs soigneux, que ce serait plus juste ; j'ai vu à la dernière récolte du blé de qualité bien différente qui était vendu au même prix. Il faudrait que la

base soit bien établie et que le vendeur puisse constater lui-même le poids spécifique sans cela le marchand sera toujours à même de dire le poids qui lui conviendra.

D'un adhérent des environs d'Angers :

Bien que producteur dans deux départements limitrophes du vôtre, je m'autorise de ma modeste expérience personnelle pour répondre à votre enquête. Cette enquête est d'une importance capitale, car il faudrait réglementer pour la campagne prochaine un procédé de vente, excellent en soi, mais qui offre des inconvénients dans l'état actuel de son application.

J'approuve le principe de la vente au P. S., parce que ce procédé pourra, dans une certaine mesure, imposer aux cultivateurs l'obligation d'améliorer la qualité de leur blé par deux moyens à leur portée, mais auxquels ils sont restés jusqu'ici réfractaires (je parle de la moyenne des cultivateurs d'Angers et du bocage vendéen) : l'emploi de semences sélectionnées et l'emploi des engrais potassiques (notre correspondant nous cite de nombreux exemples à l'appui de ces assertions).

Cette application est loin d'être uniforme ; il en résulte un grave préjudice pour les cultivateurs qui y sont soumis, tandis que ceux des régions très voisines qui y échappent vendent leur mauvais blé à bénéfice (suit ici deux exemples très typiques de vente en Vendée et en Anjou) que nous ne pouvons reproduire faute de place.

Il semble que le poids de base fixé en 1927 pour une récolte de qualité médiocre dans la région de l'Ouest ait été exagéré, car de l'avis des minotiers eux-mêmes, fort peu de transactions se sont faites sur la base de 74 kilos. Il y a un juste milieu à atteindre : la détermination du poids de base au début de chaque campagne sera une difficulté à vaincre.

De M. Louis Lefeuve, président du Syndicat Central :

Il n'est pas douteux que 100 kilos d'un blé dense, à poids spécifique fort ont une valeur meunière supérieure à celle de 100 kilos d'un blé de poids spécifique faible.

Aussi l'Intendance militaire a-t-elle toujours pratiqué ses achats avec une garantie de poids spécifique.

Depuis deux ans la grosse meunerie pratique le même système, elle le complète par un barème de réfections progressives arrivant très rapidement à 5 et 6 % du prix pour les blés d'un poids inférieur à la moyenne fixée chaque année, et un barème de bonifications pour les blés supérieurs à cette moyenne.

La plupart des petits meuniers, beaucoup de commerçants n'appliquent pas ce barème ; dans certaines régions la vente au poids spécifique se pratique, pas dans d'autres.

Des réclamations très vives se sont produites de la part des producteurs ; surtout dans les pays de moyennes et petites cultures.

Le cultivateur qui vend du blé ignore son poids spécifique. Quand on lui annonce que le meunier lui applique une réfaction, il n'a aucun moyen de contrôle sur le poids qu'on lui déclare.

Le barème de réfaction n'est-il pas excessif ? est-il démontré qu'entre un blé de 74 kilos et un blé de 72 kilos, il existe toute la différence de valeur qu'applique le barème ? On constate partout des achats faits par des négociants avec une réfaction forfaitaire bien inférieure à celle qu'un meunier eût appliquée sur la base du barème !

Pourquoi dans le barème des bonifications pour les blés supérieurs à la moyenne, l'échelle des majorations de prix n'est-elle pas symétrique à celle des réfections pour les blés inférieurs.

Si l'acheteur peut déterminer de façon suffisamment approximative le poids spécifique moyen dans le grenier du producteur, ou le fixer d'après des échantillons bien pris et assez abondants, alors seulement le cultivateur ne sera plus exposé à la désagréable surprise de réfections qu'il ne pouvait soupçonner, qu'il ne peut pas contrôler et qui excitent sa méfiance.

Observons, pour terminer, que les négociants qui ont l'habitude d'acheter des échantillons savent fort bien, par le simple examen attentif d'une petite quantité de blé, déterminer sa qualité et offrir un prix qui y correspond.

Clôtons cette enquête en publiant la lettre que nous avons reçue, le 29 juin, de l'Association Générale des Producteurs de blé. Bien entendu, nous tiendrons nos adhérents au courant de toutes les nouvelles décisions qui seront prises au sujet de cette très importante question de la vente du blé pour la prochaine campagne.

Je vous remercie très vivement d'avoir ouvert dans votre Bulletin une enquête auprès des membres de votre Syndicat.

Notre Comité Directeur s'est réuni hier pour examiner les nombreuses réponses qui ont été adressées par nos adhérents. Une majorité très nette s'est dessinée en faveur du renouvellement de la convention ; mais en même temps les producteurs de blé de toutes les régions ont signalé la nécessité d'obtenir des modifications assez profondes de l'accord actuellement en vigueur et de ses modalités d'application.

Notre Comité-Directeur se réunira à nouveau le 11 juillet pour examiner le projet d'accord, à soumettre à la Meunerie et au Commerce en vue de la prochaine campagne. Nous serions particulièrement heureux s'il vous était possible d'assister à cette réunion.

Veillez agréer, etc...

Chronique Syndicale

Précédentes réunions

Le dimanche 24 juin 1928 eurent lieu, dans la matinée, deux intéressantes Assemblées de Syndicats affiliés : la première à Saint-Aignan-de-Grand-Lieu ; la seconde à Brains. M. Gouin, directeur du Syndicat Central, et M. Faivre, directeur-adjoint, y assistaient et entretenirent les cultivateurs de différentes questions agricoles, notamment de l'emploi des engrais et de la vente des blés. Des brochures instructives furent distribuées, à l'issue de ces réunions, et l'on se sépara avec l'espoir de se réunir à nouveau un jour prochain.

Syndicat de Sainte-Luce

Le dimanche 1er juillet 1928, fut constitué à Sainte-Luce, un Syndicat intercommunal de Sainte-Luce-Thouaré-Doulon-Saint-Joseph.

Ce Syndicat vient grossir le nombre de nos groupements affiliés et nous honore, une fois de plus, de la confiance et des nombreuses marques de sympathie que veulent bien nous témoigner les cultivateurs, viticulteurs et maraichers de la Loire-Inférieure. Dans une région fertile, à la porte de Nantes, à proximité de multiples ressources, nul doute que ce Syndicat, qui compte déjà un nombre imposant d'adhérents, ne progresse rapidement et devienne un des meilleurs et des plus actifs de nos groupements régionaux.

M. de Frémont, maire de Sainte-Luce, présidait la réunion, entouré du Marquis du Sel des Monts, président de la Corporation Saint-Fiacre ; de M. Vinet, président du Syndicat des Jardiniers ; de M. Dejeio, conseiller général, maire de Vallet, membre de la Chambre d'Agriculture et de la Confédération générale des Vignerons, et de M. Faivre, directeur-adjoint du Syndicat Central.

M. Louis Lefeuve, président du Syndicat de l'Office Agricole, et M. de la Gournerie, maire de Saint-Herblain, éloignés de Nantes, s'étaient excusés.

M. Faivre prit la parole pour exposer le rôle bienfaisant et l'utilité de ces groupements agricoles.

M. du Sel des Monts, le distingué président de la vieille corporation Saint-Fiacre des jardiniers, dont l'éloge n'est plus à faire dans la région Nantaise, approuva pleinement le programme qui venait d'être exposé et encouragea les cultivateurs et maraichers à se grouper autour du Syndicat Central des Agriculteurs, pour mieux défendre leurs intérêts.

M. Vinet, avec sa compétence particulière, donna des conseils aux maraichers, pour un meilleur écoulement de leurs produits, en ne cultivant que des variétés de choix, en sachant bien présenter les marchandises, en se spécialisant, de manière à se créer une clientèle sérieuse et durable.

M. Dejeio, après avoir fait l'éloge du Syndicat Central et fait ressortir toute la tâche qui incombe aux dirigeants de nos Associations, traita en quelques mots la défense des Viticulteurs du Bassin de la Loire et le rôle primordial de notre grande Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest. Ces causeries furent très écoutées et applaudies.

Le Bureau suivant fut élu à l'unanimité :

Président d'honneur : Marquis du Sel des Monts.

Président : M. de Frémont, maire de Sainte-Luce.

Vice-Présidents : MM. Pageot, de Doulon, et Bahaud, de Sainte-Luce.

Treasorier : M. Prin Auguste, de Sainte-Luce.

Assesseurs : MM. Cottineau (Carquefou), Limouzin (Sainte-Luce), Quéron (Saint-Joseph), Cheminot (Saint-Joseph), Gillard (Sainte-Luce), Rousseau (Thouaré) et Retière (Thouaré).

Agent-secrétaire : M. Grolleau, route de Sainte-Luce, à Doulon.

Les Engrais

SUPERPHOSPHATES ET PHOSPHATES.

Nous ne connaissons pas encore ce jour, 5 juillet, la décision des fabricants de superphosphate au sujet des prix qui doivent entrer en vigueur pour la saison d'automne. Comme nous le faisons prévoir dans notre dernier bulletin, la hausse semble devoir arriver à l'équivalent de la baisse pratiquée depuis l'automne dernier, mais contrairement à ce que nous espérons, il est fort possible, et même probable, que cette hausse se fera d'un seul coup sans paliers.

On parle aussi d'une reprise des cours des phosphates algériens.

ENGRAIS AZOTES. — Nous croyons le sulfate d'ammoniaque appelé à une dégringolade nouvelle assez sérieuse dont la seule cause paraît être une exagération très forte de la production, n'ayant pas une contre partie suffisante dans les besoins de la consommation.

Le Nitrate de soude suivra-t-il ? C'est assez probable, sous peine d'être abandonné de sa clientèle pourtant bien fidèle. Le nitrate de chaux et la cyanamide seront très probablement entraînés aussi eux dans le mouvement de baisse. Ce sont, du reste, des sources d'azote peu recherchées dans notre région, qui a porté son choix dans la dernière campagne, de préférence sur le sulfate d'ammoniaque et semble s'en être très bien trouvée.

ENGRAIS POTASSIQUES. — Sans changements dans les prix de base.

Machines Agricoles

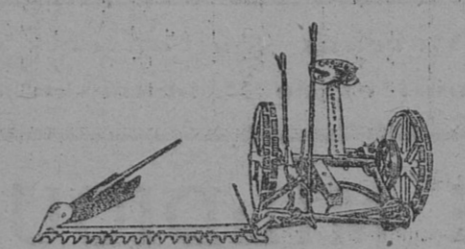


Faucheuses

Nous pouvons livrer des faucheuses d'une des premières et des plus anciennes marques françaises, de supériorité incontestable sur tous les modèles connus.

Sa coupe irréprochable, sa simplicité, sa barre coupeuse à nervures, son embrayage à griffes breveté, son arbre intermédiaire fixe, son relevage vertical breveté, sa vitesse accélérée, en font la meilleure faucheuse du monde.

Notices et catalogues sur demande. Machines visibles au magasin à Nantes.



Coupe 1^{er} ordinaire pour 1 cheval : 1.775 fr. Coupe 1^{er}07 ordinaire pour 1 cheval : 1.790 francs. Coupe 1^{er}15 ordinaire pour 2 chevaux (ou 2 boeufs) : 1.895 francs. Coupe 1^{er}30 ordinaire pour 2 chevaux (ou 2 boeufs) : 1.910 francs.

Autres modèles, type exposition 1928, à engrenages hélicoïdaux, sur demande.

Machines livrées avec 2 lames, franco de port, avec toutes garanties de solidité et de bon fonctionnement.

REMISE A NOS ADHERENTS.

APPAREIL A MOISSONNER, à relevage vertical, de toutes largeurs de coupe. Système breveté assurant le parfait équilibre de la machine. Le tablier ne s'articule pas sur la barre coupeuse mais sur un plateau qui double la largeur de cette barre. Ce dispositif permet de tasser une forte javelle, sans que les tiges puissent être recoupées.

Se monte ou se démonte en trois minutes. Prix : 200 francs.

Tonnes à Eau

ou à purin ; voie normale ; crochets d'attelage au bout des limons. En tôle d'acier doux de 3 m/m, fonds emboutis, robinet droit ou coudé, au choix. Roues fer de 1 m. 20 à double bandage. Ce tonneau, qui convient dans les petites et moyennes exploitations, est de construction irréprochable et donne toute satisfaction.

Table with 4 columns: Contenance en litres, Bandages, Point, Quidamité. Rows 1-4 showing different tonneau specifications and prices.

Pour vos Machines Agricoles, vos Moteurs, vos Autos, vos Locomobiles, vos Ecrémeuses. Utilisez nos Huiles spéciales de 1^{re} qualité. — Voir les Prix en 3^e page

Affûteur

Appareil pour aiguiser rapidement toutes les lames de faucheuses et moissonneuses. Meule, à mordant très énergique, ne se déformant pas et marchant à l'eau.

Prix de l'affûteur complet, sur pieds : Départ Nantes..... 200

Remise à nos Adhérents.

Trieurs à grains

Nous conseillons à nos adhérents et aux Syndicats locaux l'emploi de trieurs à grains pour l'agriculture. Les excédents de récoltes remboursent vite l'achat de ce précieux instrument. Nous donnons, ci-dessous, les prix de deux séries de trieurs :

Première Série

Trieurs à double effet, à 1 diviseur, pouvant trier des céréales les mauvaises graines qui y sont mélangées ; mais ne sélectionnant d'une façon parfaite que le blé. Ils sont destinés aux cultivateurs n'ayant en vue que la préparation des semences de blé.

N° 3, débit : 1 hectolitre 1/2 à l'heure, 975 francs.

N° 4, débit : 2 à 2 hectolitres 1/2 à l'heure, 1.275 francs.

N° 5, débit : 3 à 4 hectolitres à l'heure, 1.565 francs.

N° 6, débit : 5 à 6 hectolitres à l'heure, 2.100 francs.

Deuxième Série

Trieurs à double effet, à 2 diviseurs, pouvant trier et sélectionner toutes les céréales (blé, avoine, orge, etc...). De construction robuste et soignée, ils donnent toute satisfaction et sont particulièrement recommandés.

N° 7, débit : 2 à 2 hectolitres 1/2 à l'heure, 1.565 francs.

N° 8, débit : 3 à 4 hectolitres à l'heure, 1.940 francs.

N° 9, débit : 5 à 6 hectolitres à l'heure, 2.550 francs.

Remise à nos adhérents.

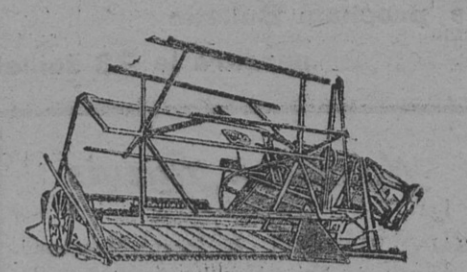
Instruments livrés complets, en ordre de marche, départ usine, emballage 20 francs en supplément.

Râteaux — Faneuses — Brabants — Houes — Cultivateurs — Rouleaux — Semoirs — Distributeurs d'engrais — Barattes — Ecrémeuses — Moulins à farine — Pressoirs — Pulvérisateurs — Ronces — Grilles — Battueses — Locomobiles — Tracteurs, etc., etc...

Lieuses

Nouvelles lieuses renforcées, soigneusement étudiées. Robustesse des organes ; grande simplicité ; vilebrequin en acier forgé d'une seule pièce. Graissage facile ; fortes toiles ; roues renforcées ; faible largeur de voie ; emplacement des leviers évitant tout accident. Nouveau modèle très précis, ne donnant aucun ennui au conducteur.

Machine garantie. Mise en route et toutes pièces de rechanges assurées par le Syndicat.



Coupe 1^{er}50 avec chariot..... 6.300 fr. — 1^{er}80 6.500 — Grand porte-gerbes..... 225 —

REMISE A NOS ADHERENTS. Nous concédons à Nantes. Machines visibles au magasin.

Ficelle-Lieuse

Sisal blanche, qualité supérieure, mesurant environ 335 mètres au kilo. Par sac de six pelotes. Prix les 100 kilos..... 620 fr.

Remise à nos Adhérents.

Marchandise rendue franco gare par toutes quantités. On ne livre pas moins de 25 kilos.

Tarares

MODELE SIMPLE : N° 19, débit : 10 hectolitres à l'heure, 315 francs.

N° 21, débit : 15 hectolitres à l'heure, 340 francs.

Remise à nos adhérents.

TARARE A CHANGEMENT DE CHUTE et à grilles mouvantes, inclinables à volonté ; avantage considérable pour le choix des semences. Avec 4 grilles et 2 cribles de fond :

N° 13, débit : 10 hectolitres à l'heure, 510 francs.

N° 15, débit : 15 hectolitres à l'heure, 560 francs.

Départ usine, Remise à nos adhérents. Le débit à l'heure est donné pour le nettoyage du blé à net. Pour les avoines et les orges, il est doublé en raison du changement de chute.

Soignons nos Machines Agricoles

N'oublions pas l'attention qui est due à nos machines agricoles dont la valeur est considérable et mérite bien quelques soins d'entretien.

Il faut s'occuper notamment des pièces travaillantes qui s'usent évidemment toujours bien davantage que le bâti qui les porte.

C'est ainsi que les charrues seront examinées d'abord vis-à-vis de leurs versoirs, de leurs cotres et de leurs socs. Les versoirs seront graissés pour empêcher la rouille de même que le cotre et le soc. Ces deux dernières pièces seront, le cas échéant, à remettre au maréchal du village dans le but de les affûter et s'il le fait on les changera par un cotre et un soc neufs. Ce sera aussi le moment de garnir la charrie d'une rasette s'il n'y en avait pas, car c'est là une pièce très utile pour tous les labours et qui permet de retourner une terre plus ou moins engazonnée d'une façon beaucoup plus efficace pour prévenir la repousse des mauvaises herbes.

Naturellement on enlèvera toute la boue qui peut exister et on huilera les moyeux et autres parties tournantes, et on ressertera les écrous.

On n'oubliera pas non plus de faire rabattre et aiguiser les dents de herse. Quant aux herbes canadiennes, il y aura peut-être à remplacer les socs trop usés ou à les retourner bout pour bout si l'un d'eux est émoussé. On vérifiera les boulons des ressorts porte-dents. On pourra ainsi faire ensuite un bien meilleur travail.

Il en est de même pour le distributeur d'engrais. On sait que les engrais chimiques sont susceptibles d'attaquer plus ou moins les parties métalliques. Il faut donc les démonter, les nettoyer à grande eau et après séchage, les graisser soigneusement, ainsi que de déboucher les trous graisseurs et les remplir de pétrole en attendant qu'on se serve à nouveau, époque où on mettra de l'huile dans les graisseurs. Bien entendu, il est préférable de

Labourage Electrique

Le mardi 26 juin dernier, à 15 h. 15, eut lieu, chez M. Sauvaget, maraîcher aux Trois-Moulins, à Rezé, une démonstration pratique d'un nouveau dispositif de labourage électrique.

Ce système de labourage, qui se développe de plus en plus, dans les régions à grande culture, du Nord ou de l'Est de France, ne semblait pas, jusqu'alors susceptible de recevoir son application pratique, dans notre département, à propriétés très morcelées.

Ces essais avaient attirés un bon nombre de spectateurs : techniciens, agriculteurs, maraichers, désireux de se renseigner sur la bonne marche de ce nouvel appareil, appelé surtout à rendre des services dans les cultures maraîchères et viticoles.

La particularité de ce nouveau système réside en un dispositif à faible puissance et bien maniable : Un moteur de 5 chevaux, alimenté par le courant électrique ordinaire, actionne un treuil. Sur ce treuil, deux câbles (dont l'un s'enroule, quand l'autre se déroule), tirent régulièrement, à l'allure d'un cheval au pas, une charrue-brabant, qui laboure le sol à 25 cm. de profondeur.

Au bout de la raie, on retourne le brabant, on déplace la pouille de tirage ; on embraye et l'instrument repart. Un seul homme suffit, pour toutes ces opérations, qui ne comportent aucune fatigue. Le moteur électrique ne dépense environ que 2 fr. 50 l'heure. Pour éviter trop de pertes de temps, à tourner au bout du champ, il est préférable d'avoir des sillons ayant au moins une centaine de mètres de longueur.

Inutile d'ajouter que ce dispositif peut aussi actionner un pulvérisateur, ou tout autre instrument aratoire. Le désavantage de ces 5 chevaux-moteurs, c'est qu'ils ne produisent pas de crottins... Il est vrai qu'au repos, il ne consomment rien et ne demandent même pas un petit coup de passage !

A. GRAU, Ingénieur-Agronome. (Tous droits réservés.)

Marchés aux Bestiaux

LA VILLETTE

Lundi 25 Juin 1928

ANIMAUX	Aménés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs	3.379	360	8 90	8 »	6 50	10 »	5 34	4 39	3 25	6 20
Vaches	1.689	185	8 90	7 60	6 19	10 20	5 34	4 47	3 05	6 59
Taureaux	370	16	7 20	6 60	6 20	7 80	4 32	3 62	3 10	4 84
Veaux	2.970	430	10 60	9 »	7 »	12 20	6 36	5 04	3 78	7 32
Moutons	13.338	1.580	16 40	14 60	10 »	17 70	8 05	5 50	4 40	8 85
Porcs	3.094	»	11 42	10 28	7 86	11 70	8 »	7 20	5 50	8 20

Lundi 2 Juillet 1928

ANIMAUX	Aménés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs	3.116	80	8 90	8 »	6 50	9 90	5 34	4 39	3 25	6 14
Vaches	1.558	50	8 90	7 60	6 10	10 »	5 34	4 48	3 05	6 40
Taureaux	302	9	7 30	6 60	6 20	7 80	4 38	3 68	3 10	4 84
Veaux	2.741	61	11 50	10 »	7 90	13 20	6 90	5 70	4 20	7 92
Moutons	13.268	300	16 70	14 40	10 60	18 30	8 35	5 83	4 68	9 15
Porcs	3.065	»	11 86	10 56	8 »	12 14	8 30	7 40	5 60	8 50

PHYSIONOMIE DU DERNIER MARCHÉ

BŒUFS. — Les bœufs normands se sont fixés en extras 4.50 à 5 fr.; les bons 4.20 à 4.55 et les plus communs 4 fr. à 4.30. Les gris de l'Ouest, de Charente, Parthenais, Choletais, Manceaux anglaisés de Sarthe ou Mayenne, les Nantais et Marais-chins on valu en extra 4.30 à 4.80; en bonnes sortes 3.60 à 4.35 et en viande ordinaire 3.30 à 3.65. Bœufs bretons 3.80 à 4.20; ordinaires 3.30 à 3.85.

TAUREAUX. — Les jeunes taureaux de ferme extra ont été achetés 3.40 à 3.75 et 3.80, tandis que les animaux plus gros-siers valaient 2.90 à 3.50. Bretons extras 3.90 à 4.30.

VEAUX. — La hausse, amenée par les besoins, a été de trois à quatre sous par livre nette. Angevins de Segré, Ancenis, Châteaubriant 5.30 à 5.80; veaux de Laigle et

Gacé dans l'Orne 5.10 à 5.80. Manche, caennais, gournayeux 5.10 à 5.70. Vendée, Deux-Sèvres, 4.90 à 5.60. Les bretons ont été traités de 4.90 à 6.60. Les veaux de sortes extras des meilleurs rayons et d'un poids commode (130 à 170 livres de viande), se sont établis de 6.20 à 6.80.

MOUTONS. — La vente a été assez facile, avec les cours fermement tenus. Les agneaux de Sarthe, Mayenne, Vendée, 6.80 à 7.20; marais-chins, bretons 7.20 à 7.70. Les moutons de Vendée, Sarthe, Mayenne laine 5.90 à 6.90. Bretons, marais-chins 6.20 à 6.90. Brebis tondues: Marais-chins 5 à 5.70, Sarthe, Mayenne, Vendée 4.90 à 5 fr. 60.

PORCS. — La vente a été bonne en maigres, assez facile en gras. Il y a eu une hausse de 10 à 20 fr. aux 100 kilos. Le

placement des cochons a été pénible. Les prix se sont établis ainsi: porcs maigres extras 8.40 à 8.50 le kilo vif. Bons maigres de pays 8 à 8.30; cochons épais de l'Ouest et du Centre 7.80 à 7.90; gros gras et nourrisseurs 7.20 à 7.70.

COCHONS. — Vente difficile de 5 à 6 fr. Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 27 contre 39 il y a huit jours. Vente calme entre 180 à 360 fr. la pièce, suivant grosseur et qualité.

ARRIVAGES PAR DEPARTEMENTS

Depts	Vaches	Taur.	Veaux	Mout.	Porcs
Ille-et-Vil.	»	»	»	205	350
L.-Inf.	10	»	»	60	70
M.-et-L.	200	80	41	340	40
Sarthe	320	150	18	705	200
Vendée	220	100	50	25	35



Les Récoltes

Nous venons de passer une quinzaine vraiment remarquable pour toutes les récoltes. Celle des foins en particulier a été privilégiée, car on peut dire que si le temps actuel dure encore quelques jours, elle aura pu se faire sans aucune interruption, aucune averse n'étant venue contrarier le séchage et la rentrée. Quelques rares orages locaux se sont toutefois manifestés, mais si peu étendus qu'il est à peu près inutile de les signaler, mais la quantité ne répondra pas dans l'ensemble à la qualité. Aussi les deux facteurs réunis détermineront probablement des cours assez élevés, cours qui du reste ne sont pas encore bien établis.

Les avoines donneront, dit-on, beaucoup plus qu'elles ne promettaient il y a un mois ou deux.

Les blés noirs sont en général bien levés et c'est tout ce que l'on en peut dire actuellement.

Les pommes de terre sont peu avancées, un peu de pluie leur ferait grand bien.

Les blés ont largement profité de la belle température, mais le mal produit par la gelée de décembre n'a pu se réparer. Et de ce chef nous éprouverons une grosse réduction de récolte qui pourrait bien se doubler dans les blés maigres venus dans des terres peu fertiles, peu profondes, du fait que bien des épis seront encore arrêtés dans leur développement par l'échaudage dû au phénomène inverse occasionné par quelques journées de forte chaleur.

En résumé, dans l'ensemble les apparences sont assez favorables pour les blés du Midi et du Centre, ainsi que de l'Est et de l'Ouest. Le Nord paraît très incertain, mais nous sommes encore loin de la moisson pour ce pays.

L'étranger nous envoie, en général, des notes favorables sur ses récoltes, mais il faut toujours accueillir avec réserve toutes ces nouvelles qui, dans un sens ou dans l'autre, cachent trop souvent des projets de vaste spéculation à la hausse ou à la baisse.

Marché libre de Paris

Le Bulletin des Halles du mercredi 4 juillet 1928 :

BLE. — La tendance générale du blé présente une allure bien plus soutenue, les achats français, quoique modestes, contribuant à la fermeté fondamentale du marché en raison de la petitesse des ressources restées en culture.

On a coté dans l'après-midi, aux 100 kilos, gares de départ :

Bordeaux, Loiret 74 kilos, 172 à 173.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, 74 kilos, 175 à 176.
Touraine, Loir-et-Cher, Indre, Vienne, Nièvre, 74 kilos, 170 à 171.
Vendée, Anjou, Loire-Inférieure, 74 kil. 168 à 169.
Orne, Sarthe, Mayenne, Eure, Seine-Inférieure, 74 kilos, 169 à 171.

SONS ET ISSUES. — Offres toujours réduites. Les sons valent de 78 à 80 fr. en alités courantes et les bons sons de 82 à 84 livrable, sur 6 ou 8 de septembre, de 80 à 82 avec peu d'affaires.

SEIGLES. — Très peu d'affaires. On a traité Beauce, Touraine 136 à 137; Bretagne 118 à 120.

AVOINES. — Les prix de la marchandise restent assez fermes. Dans certains milieux commerciaux on s'attend à ce que le début de juillet, c'est-à-dire la fin de la campagne pour faire leurs adjudications d'avoines. C'est un non sens qui coûte cher aux contribuables.

Grises de printemps Beauce, Loiret, Eure, Brie 123 à 134.
Noires du Centre et du Loiret 134 à 135.
Grises et noires de Bretagne 138.

On offre du Poitou et de la Sarthe pour livraison première quinzaine d'août 110.

ORGES DE MOUTURE 120 à 128, sans aucune demande.

SARRASIN. — La tendance demeure faible. On cote aujourd'hui au départ de Bretagne (Morbihan, Côtes-du-Nord), à 114-115 en disponible, vers 117 sur juillet. Ille-et-Vilaine disponible 116 à 117.

PAILLES FOURRAGES. — On cote les 520 kilos rendus gare Paris: foin 240 à 260 fr.; luzerne 250 à 280; sainfoin 260 à 300; trèfle 200 à 220; paille de blé 170 à 190; paille d'avoine 150 à 160.

SACS A GRAINS

Modèles d'un hectolitre, mesurant 125x59. Couture rabattue. Très résistants. Sacs marqués :

QUALITE EXTRA (recommandée) : N° 1, 8 fr. 90; N° 2, 8 fr. 25; N° 3, 8 fr. pièce.

QUALITE ORDINAIRE : L'unité, 7 fr. 50.

FICELLE SPECIALE, 3 fils, pour sacs : 12 fr. 50 le kilo.

Prix spéciaux par quantités.

Bâches

Une bonne bache est la meilleure assurance contre la pluie.

Double couture, coins renforcés, anneaux enroulés sur les bords, cordes à chaque coin, ou cordes à coulisse sur les largesurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

Pour le mètre carré confectionné :

Mixte N° 1 vert sulfaté ou cachou... 14 65
— N° 2 vert enduit ou cachou... 15 45
Lin et jute vert gras ou cachou... 15 20
Lin N° 1 vert gras... 16 75
— N° 2 vert ordinaire... 16 50
— N° 3 vert gras, ou cachou... 17 25
Chanvre N° 1 vert gras, ou cachou... 17 »
— N° 2 vert gras... 17 80
— N° 3 vert gras... 18 85
Coton N° 1 vert enduit, ou cachou... 16 »
— N° 2 vert gras, ou cachou... 18 85

Passer les commandes au Syndicat Central. Ne pas oublier de nous indiquer l'inscription à mettre sur bache.

Marché Talensac

Nantes, le 6 juillet 1928.

Aménés	Vendus	Pi. bas	Pi. haut
Bœufs	12	3 50	5 25
Vaches	488	4 50	6 50
Veaux	304	9 25	7 25
Moutons
Agneaux

Sulfate de Cuivre Bouillie Azur Soufre sublimé

Le sulfate de cuivre a de nouveau fléchi de 2 fr. et la bouillie Azur de 5 fr. Nous cotons aujourd'hui, sauf variations :

Sulfate français... 320 »
Sulfate anglais... 325 »
Bouillie Azur... 285 »
Sulfostéatite cuprique... 155 »
Soufre sublimé... 160 »

COURROIES ET AMBLETS

COURROIES D'ATTELAGE pour bœufs et vaches... 30.50 le kil.

AMBLETS n° 0, grand modèle 38 »
— n° 1, petit modèle, 36 »
— bretons... 30 »
— bretons forme nouvelle... 34 »

En vente aux bureaux du Syppicat.

Marchés de Gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 6 juillet 1928.

PRIX DES 100 KILOS

Froment	1927	162	à	165
Seigle	»	112	à	115
L.-Inf.	»	»	à	»
Orge mouture	»	120	à	125
Sarrasin	»	115	à	118
Son	»	80	à	82

Ces prix s'entendent pour marchandise non logée, et par wagon complet, départ.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DE NANTES DU 6 JUILLET 1928

Abricots, le kilo	8 »	à	9 »
Artichauts, la douzaine	24 »	à	40 »
Carottes, la botte	1 25	à	1 75
— les 100 kil.	200 »	à	» »
Céleri blanc, la botte	4 »	à	5 »
Choux pommes, les 16	14 »	à	20 »
Choux-fleurs, la pièce	2 50	à	3 75
Concombres, la pièce	1 »	à	1 50
Cerises, le kilo	8 »	à	10 »
Cresson, la douzaine	5 »	à	5 »
Chicorees	3 »	à	5 »
Escaroles	3 »	à	5 »
Epinards, les 100 kil.	250 »	à	» »
Haricots :			
verts, 1/2 secs, beurre	5 »	à	5 »
Laitues, les 100	10 »	à	20 »
Melons, la pièce	5 »	à	15 »
Navets, la botte	1 »	à	1 25
Oseille, les 100 kil.	50 »	à	» »
Oignons, les 100 kilos	120 »	à	140 »
Poireaux, la botte	3 »	à	6 »
Pommes de terre nouvelles, les 100 kilos	60 »	à	70 »
Pêches, le kilo	10 »	à	12 »
Petits pois, les 100 kil.	225 »	à	» »
Prunes, le kilo	10 »	à	» »
Romaines, la douzaine	4 »	à	5 »
Radis, la douzaine	3 »	à	4 »
Raisin de pays, le kil.	15 »	à	20 »
Tomates de pays, le kilo	5 »	à	» »

Produits divers

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat et pour livraisons par 100 k. MINIMUM

PRIX AUX 100 KILOS sans engagement et sauf variations :

RIZ ET ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1 (sacs de 100 kilos) 170 »
Riz Saigon Importation N° 2 (sacs de 100 kilos) 163 »
Brisures N° 1 et 2 (sacs de 100 k.) 143 »
Farine de riz supérieure (sacs de 75 kilos) 163 »
Remouillages de fèves (sacs de 75 kilos) 105 »
Les 100 kilos logés sur wagon Chantenay.

Majoration de 2 francs par 100 kilos pour les livraisons faites de Nantes.

ISSUES DE RIZ (sacs de 100 k.) 95 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.
« LE TITAN » (sacs de 75 k.) 132 »
Farine alimentaire ur porcs et bovins Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Fourrages en farine et divers (Voir notre dernier Bulletin)

Aliments pour volailles

Granulé condensé pour volailles (sacs de 100 k.) 1 »
Grande Pondeuse (sacs de 100 k.) 130 »
Farine de viande d' » 180 »
Fourure d'os alimentaire d' » 60 »
Farine d'os alimentaire d' » 91 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Produits divers

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat et pour livraisons par 100 k. MINIMUM

PRIX AUX 100 KILOS sans engagement et sauf variations :

RIZ ET ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1 (sacs de 100 kilos) 170 »
Riz Saigon Importation N° 2 (sacs de 100 kilos) 163 »
Brisures N° 1 et 2 (sacs de 100 k.) 143 »
Farine de riz supérieure (sacs de 75 kilos) 163 »
Remouillages de fèves (sacs de 75 kilos) 105 »
Les 100 kilos logés sur wagon Chantenay.

Majoration de 2 francs par 100 kilos pour les livraisons faites de Nantes.

ISSUES DE RIZ (sacs de 100 k.) 95 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.
« LE TITAN » (sacs de 75 k.) 132 »
Farine alimentaire ur porcs et bovins Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Fourrages en farine et divers (Voir notre dernier Bulletin)

Aliments pour volailles

Granulé condensé pour volailles (sacs de 100 k.) 1 »
Grande Pondeuse (sacs de 100 k.) 130 »
Farine de viande d' » 180 »
Fourure d'os alimentaire d' » 60 »
Farine d'os alimentaire d' » 91 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Produits divers

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat et pour livraisons par 100 k. MINIMUM

PRIX AUX 100 KILOS sans engagement et sauf variations :

RIZ ET ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1 (sacs de 100 kilos) 170 »
Riz Saigon Importation N° 2 (sacs de 100 kilos) 163 »
Brisures N° 1 et 2 (sacs de 100 k.) 143 »
Farine de riz supérieure (sacs de 75 kilos) 163 »
Remouillages de fèves (sacs de 75 kilos) 105 »
Les 100 kilos logés sur wagon Chantenay.

Majoration de 2 francs par 100 kilos pour les livraisons faites de Nantes.

ISSUES DE RIZ (sacs de 100 k.) 95 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.
« LE TITAN » (sacs de 75 k.) 132 »
Farine alimentaire ur porcs et bovins Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Fourrages en farine et divers (Voir notre dernier Bulletin)

Aliments pour volailles

Granulé condensé pour volailles (sacs de 100 k.) 1 »
Grande Pondeuse (sacs de 100 k.) 130 »
Farine de viande d' » 180 »
Fourure d'os alimentaire d' » 60 »
Farine d'os alimentaire d' » 91 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Produits divers

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat et pour livraisons par 100 k. MINIMUM

PRIX AUX 100 KILOS sans engagement et sauf variations :

RIZ ET ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1 (sacs de 100 kilos) 170 »
Riz Saigon Importation N° 2 (sacs de 100 kilos) 163 »
Brisures N° 1 et 2 (sacs de 100 k.) 143 »
Farine de riz supérieure (sacs de 75 kilos) 163 »
Remouillages de fèves (sacs de 75 kilos) 105 »
Les 100 kilos logés sur wagon Chantenay.

Majoration de 2 francs par 100 kilos pour les livraisons faites de Nantes.

ISSUES DE RIZ (sacs de 100 k.) 95 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.
« LE TITAN » (sacs de 75 k.) 132 »
Farine alimentaire ur porcs et bovins Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Fourrages en farine et divers (Voir notre dernier Bulletin)

Aliments pour volailles

Granulé condensé pour volailles (sacs de 100 k.) 1 »
Grande Pondeuse (sacs de 100 k.) 130 »
Farine de viande d' » 180 »
Fourure d'os alimentaire d' » 60 »
Farine d'os alimentaire d' » 91 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Produits divers

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat et pour livraisons par 100 k. MINIMUM

PRIX AUX 100 KILOS sans engagement et sauf variations :

RIZ ET ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1 (sacs de 100 kilos) 170 »
Riz Saigon Importation N° 2 (sacs de 100 kilos) 163 »
Brisures N° 1 et 2 (sacs de 100 k.) 143 »
Farine de riz supérieure (sacs de 75 kilos) 163 »
Remouillages de fèves (sacs de 75 kilos) 105 »
Les 100 kilos logés sur wagon Chantenay.

Majoration de 2 francs par 100 kilos pour les livraisons faites de Nantes.

ISSUES DE RIZ (sacs de 100 k.) 95 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.
« LE TITAN » (sacs de 75 k.) 132 »
Farine alimentaire ur porcs et bovins Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Fourrages en farine et divers (Voir notre dernier Bulletin)

Aliments pour volailles

Granulé condensé pour volailles (sacs de 100 k.) 1 »
Grande Pondeuse (sacs de 100 k.) 130 »
Farine de viande d' » 180 »
Fourure d'os alimentaire d' » 60 »
Farine d'os alimentaire d' » 91 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Produits divers

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat et pour livraisons par 100 k. MINIMUM

PRIX AUX 100 KILOS sans engagement et sauf variations :

RIZ ET ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1 (sacs de 100 kilos) 170 »
Riz Saigon Importation N° 2 (sacs de 100 kilos) 163 »
Brisures N° 1 et 2 (sacs de 100 k.) 143 »
Farine de riz supérieure (sacs de 75 kilos) 163 »
Remouillages de fèves (sacs de 75 kilos) 105 »
Les 100 kilos logés sur wagon Chantenay.

Majoration de 2 francs par 100 kilos pour les livraisons faites de Nantes.

ISSUES DE RIZ (sacs de 100 k.) 95 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.
« LE TITAN » (sacs de 75 k.) 132 »
Farine alimentaire ur porcs et bovins Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Fourrages en farine et divers (Voir notre dernier Bulletin)

Aliments pour volailles

Granulé condensé pour volailles (sacs de 100 k.) 1 »
Grande Pondeuse (sacs de 100 k.) 130 »
Farine de viande d' » 180 »
Fourure d'os alimentaire d' » 60 »
Farine d'os alimentaire d' » 91 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Produits divers

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat et pour livraisons par 100 k. MINIMUM

PRIX AUX 100 KILOS sans engagement et sauf variations :

RIZ ET ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1 (sacs de 100 kilos) 170 »
Riz Saigon Importation N° 2 (sacs de 100 kilos) 163 »
Brisures N° 1 et 2 (sacs de 100 k.) 143 »
Farine de riz supérieure (sacs de 75 kilos) 163 »
Remouillages de fèves (sacs de 75 kilos) 105 »
Les 100 kilos logés sur wagon Chantenay.

Majoration de 2 francs par 100 kilos pour les livraisons faites de Nantes.

ISSUES DE RIZ (sacs de 100 k.) 95 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.
« LE TITAN » (sacs de 75 k.) 132 »
Farine alimentaire ur porcs et bovins Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Fourrages en farine et divers (Voir notre dernier Bulletin)

Aliments pour volailles

Granulé condensé pour volailles (sacs de 100 k.) 1 »
Grande Pondeuse (sacs de 100 k.) 130 »
Farine de viande d' » 180 »
Fourure d'os alimentaire d' » 60 »
Farine d'os alimentaire d' » 91 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Produits divers

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat et pour livraisons par 100 k. MINIMUM

PRIX AUX 100 KILOS sans engagement et sauf variations :

RIZ ET ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1 (sacs de 100 kilos) 170 »
Riz Saigon Importation N° 2 (sacs de 100 kilos) 163 »
Brisures N° 1 et 2 (sacs de 100 k.) 143 »
Farine de riz supérieure (sacs de 75 kilos) 163 »
Remouillages de fèves (sacs de 75 kilos) 105 »
Les 100 kilos logés sur wagon Chantenay.

Majoration de 2 francs par 100 kilos pour les livraisons faites de Nantes.

ISSUES DE RIZ (sacs de 100 k.) 95 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.
« LE TITAN » (sacs de 75 k.) 132 »
Farine alimentaire ur porcs et bovins Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Fourrages en farine et divers (Voir notre dernier Bulletin)

Aliments pour volailles

Granulé condensé pour volailles (sacs de 100 k.) 1 »
Grande Pondeuse (sacs de 100 k.) 130 »
Farine de viande d' » 180 »
Fourure d'os alimentaire d' » 60 »
Farine d'os alimentaire d' » 91 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

OFFRES et DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à 2 francs par annonce.

OFFRES

97. — A affermer à 1/2 fruits pour le 23 avril 1929, ferme d'environ 20 hectares, à la Cossonnerie, commune d'Aigrefeuille.

105. — A vendre, conduite intérieure « Léon Bollée » 12 CV, demi taxe, pouvant être facilement transformée en camionnette. Excellent état mécanique. Motif

PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements s'adresser à la
PUBLICITE DE L'OUEST, 11, Rue de la Fosse, NANTES
Téléphone : 8.81

Toutes...
...dans une
la Pince-clé
SPOB
Breveté S. O. G.
P. MALIVET
Concessionnaire pour tout l'Ouest
29^{bis}, Rue de la Bastille
NANTES
Gros - Demi-gros - Détail



A VENDRE UN LOT DE ROUES AMERICAINES 1940, à 16 rais avec essieux, absolument neuves.
UN LOT DE GROS BARBELES à quatre picots, provenant du front, si appréciés pour faire de bonnes clôtures.
Chez GUITTENY FRÈRES, Saint-Hilaire-de-Chalcaon (Loire-Inférieure).

Société Générale
Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Capital : 500 Millions
AGENCE DE NANTES
18, Rue Lafayette
Téléphone : 189.04
Toutes Opérations de Banque, Change et Bourse

ACHÉTEZ vos BOUQUONS et ARTICLES de CAVES
— FONDILLERIE et VITICULTURE —
chez **Emile Boullery**
7, Quai Brancas (près la Poste) NANTES
Téléphone 133.91 — R. G. Nantes 12.379

Les ingénieurs de la
Pax-Labor
ont conçu une Ecrémeuse et n'en ont copié aucune.
C'est pour cette raison que la PAX-LABOR n'a pas les défauts des autres.
PAX-LABOR, par ses merveilleuses qualités, surpasse toutes les marques étrangères.
Société des Ecrémeuses Françaises "PAX-LABOR", à Cambrai (Nord)

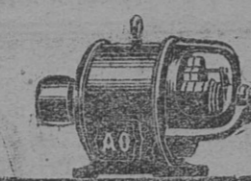


ACHÉTEZ TOUTES SAUVAGINES
foinées, putois, martres, renards, bellètes, taupes, loutres, écureuils en toute quantité.
PÉROCHEAU, fourrures, Saints-Pazanne (Loire-Inférieure).

"**ÉMÉ**" RECHAUD
au GAZ de PÉTROLE
Breveté S. O. G. G.
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
En vente dans toutes les bonnes maisons
G. ROUX, fabricant, à CUSSET (Allier)

Élevage Rationnel et Économique
Alimentation des Veaux et Porcelets
Engraissement des Animaux
par le
PLASMOGÈNE
La plus Puissant Stimulant de l'Appétit
Etablissements du PLASMOGÈNE
BLAIN (Loire-Inf^{re})
Et chez tous les Grainetiers, Epiciers, etc.

le moteur lourd
robuste
largement calculé
parfaitement isolé
Ateliers d'Orléans
de la Compagnie Générale d'Électricité 345 Ave. du Capital de 100 millions de F.
5, RUE D'AMBERT-ORLÉANS (L'ÉVÉ)
Succursale de Nantes, 1, PLACE DE LA MONNAIE



L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succ^r
1, Rue Sainte-Catherine
NANTES
Constructeur



Le Sceptique
EST SA PROPRE VICTIME !!
Un savant a trouvé le moyen de vous éviter la civilité.
Le progrès prouve que reste change qui veut.
En voilà encore une preuve.
Brochures contre 1 fr. en timbres-postes.
Consultez grat. tous les jours (dimanche excepté).
Laboratoire HIDALCO, de Paris — Passage Commercial, NANTES




GUEUDET
NANTES - 10, Rue Crébillon - NANTES
Costumes HOMMES, nuances nouvelles 89, 110, 125, 175 fr.
JEUNES GENS..... 79, 99, 110, 150 fr.
ENFANTS..... 25, 39, 49, 55 fr.
Costumes Touristes - Pare-Poussière - Culottes Tennis et Alpagas
TOUT LE VETEMENT, HOMMES, DAMES, ENFANTS
GUEUDET HABILLE BIEN

Une Assurance-Lumière
et force vous est indispensable.
Car le secteur a parfois des pannes - et les travaux de la ferme exigent que vous puissiez, à tout moment, avec certitude, vous éclairer et actionner votre moteur électrique. Pour les mêmes raisons qui vous ont fait souscrire des assurances contre l'incendie et la mortalité du bétail, il vous en faut une contre ces pannes.
Une batterie d'accumulateurs TUDOR vous la donnera - avec, par surcroît, de sérieuses économies dans bien des cas.
TUDOR
La plus grosse production française de batteries pour toutes applications. Questionnez votre électricien ou à défaut le Succursale de NANTES
1, pl. de la Monnaie
Tél. 139.97



Chaussures PAUL
8, Rue d'Orléans - NANTES
Ne vendent que de bons Articles classiques et fantaisie
Des Prix De la Qualité

PIÈCES D'OR & D'ARGENT La Banque Industrielle
5, place du Commerce, NANTES
achète toutes pièces d'argent et d'or, mêmes françaises et écus suisses, avec forte prime.

COFFRES-FORTS BAUCHE
SÉCURITÉ ABSOLUE CONTRE VOL & FEU.
AGENCE : 30, Rue de Strasbourg, à NANTES



PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudin, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES
O. PILLET, pharmacien — TELEPHONE 9.03
DEPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
— BIASSE DE PRIX —

BAPTEMES
FABRIQUE DE DRAGÉES
ROUX-RETIENE
2, Rue du Lycée - NANTES - Tél. 143.93

Etablissements J. LENTZ Usine à DRULINGEN (Bas-Rhin)
Après le succès sans précédent que viennent de remporter nos appareils « LENTZ » à la Foire-Exposition de Rennes, il est dans votre intérêt de vous procurer au plus tôt
LE FOYER-FOUR "LENTZ"
qui remplace la cuisinière et le four à pain. — Modèles pouvant cuire jusqu'à 70 livres de pain à la fois. — La première marque française. — A qualité bien supérieure, toujours 25 % moins cher que la concurrence. Modèle simple ou luxe. — Agents demandés. Catalogue n° 18 gratuit sur demande.
BUREAU CENTRAL
Etablissements J. LENTZ, 26, Avenue France - NANCY (Mourmelon-Moselle)



RÉCLAME
Appareil PLIANT pour pellicule 6x9, au prix exceptionnel de 125 fr.
G. FOURCADE
NANTES - 16, Rue d'Orléans - NANTES
présente aux PRIX LES PLUS AVANTAGEUX LE PLUS BEAU CHOIX
d'Appareils Photographiques
VOYEZ nos PRIX pour les Appareils avec Objectifs Carl ZEISS Iéna d'origine

Pour vos PLANTATIONS
Adressez vous aux
PÉPINIÈRES CÉLTRAS
Succursale de LEPIÈRE Frères (fondées en 1816)
79, Rue des Hauts-Pavés - NANTES - Tél. 116.18
Les plus importantes de la Région de l'Ouest
50 HECTARES EN CULTURES
Tous végétaux de plein air. - Arbres fruitiers, forestiers et d'ornement. - Conifères, - Arbustes. - Plants pour reboisement. - Rosiers (collection superbe).
Choix considérable de Peupliers et Pommiers
Prix courant sur demande

POIL ANGORA
C'est par erreur que nous avons publié dans notre numéro du 9 Juin, une annonce pour M. GUEMAS, de Bressac (M.-et-L.), donnant un prix d'achat de Poil Angora.
Il s'agit d'une erreur de texte qui n'incombe pas du tout à M. GUEMAS. Le prix indiqué dans ce texte était celui payé par cette personne au mois d'avril dernier.
Nous en informons nos lecteurs à toute fin utile.

La BANQUE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE
Albert DELIMELE et C^o
22, Rue du Calvaire, 22
NANTES
achète aux meilleurs prix toutes les
Pièces d'Argent et d'Or

VIN NATUREL, la pièce 200 litres, fco port, fut réglé, 400 francs, BARDON VALETTE, St. Césaire, Gard. Ech. 3 francs timbres.
ECONOMISEZ VOTRE VIN
Pour cela, buvez la ROSETTE, boisson économique, saine, rafraîchissante, imitant le Rouge Bordoux. Nombreuses références.
Dose pour 50 litres de boisson..... 17 fr.
— 100 — 39 fr.
— 200 — 55 fr.
Contre remboursement ou mandat à la commande. — Etablissements ROSETTE, 36, rue Alsace, Toulouse.

SULFATE D'AMMONIAQUE
20 % d'azote ammoniacal
CIANAMIDE
Granulée ou en poudre, huilée
15 %, 18 % ou 20 % d'azote ammoniacal
NITRATE DE CHAUX
13 % d'azote nitrique ou 15 % d'azote (14,76 % nitrique, 0,76 % ammoniacal)
EMPLOYEZ DES EXCELLENTS
ENGRAIS AZOTES
SUR TOUTES VOS CULTURES
EN VENTE CHEZ LES NÉGOCIANTS
LE BUREAU DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES du
COMPTOIR FRANÇAIS de l'AZOTE
4, Quai Jean-Bart - Nantes
envoie gratuitement et franco brochures et renseignements sur l'emploi des engrais chimiques. Il organise gratuitement des expériences. Consultez-le.

En Hiver, CULTEVEZ VOS CÉPES AU
Pyralion Schloësing qui détruit
ESCA FOLLETAGE APOPLEXIE PYRALE COCHYLIS EUDEMIS
En Été, TRAITÉZ VOS VIGNES AVEC
Bouillie Schloësing contre
MILDIU OIDIUM
Soufres Noirs contre
COCHYLIS EUDEMIS ALTISE MILDIU, OIDIUM
Bouillie Cupro-Arsenicale et Nicopoudre
En Automne, VITRIFIEZ A SES VOS SEMENCES DE CÉRÉALES A LA
Vitrioline Schloësing SOUVERAIN CONTRE
la CARIE
Toute l'Année, TRAITÉZ VOS VINS, DÉSIGNÉZ VOS FUTS ET FOUTRES AU
SOUFRE SANS OUILE, GLORIA-SCHLOESING, SUPPLÉMENT AUX MECHES SOUFRES.
Vins : **SCHLOESING F^o & C^o, MARSILLE**
NANTES CHEZ MM.
GUILLON et ROBERT, 9, rue de la Paix, MARTINETY, 16, quai du Port-Maillard.

N'achetez pas un Terrain au bord de la Mer avant d'avoir visité le nouveau Quartier de **LA RUDELIÈRE** (lotissement approuvé par arrêté préfectoral du 10 Décembre 1923)
LES SABLES-D'OLONNE
EAU - GAZ - ELECTRICITE - TOUT A L'ÉGOUT
Son PARC PUBLIC de 40 hectares entièrement boisé et son TERRAIN DE SPORTS unique, ses TENNIS-CLUB et son HIPPODROME, sa MERVEILLEUSE PLAGE et son REMBLAI incomparable. - 4 express par jour. - Climat délicieux. - Saison de Mai à Novembre
S'adresser : à MM. IMBERT et ALONZO, 12, Avenue Godet, aux SABLES-D'OLONNE